



MAIRIE  
DE  
CASTELNAU DE GUERS

LISTE DES DELIBERATIONS ACCEPTEES  
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2026  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
A CASTELNAU DE GUERS

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/04/2026	ACCEPTEE
- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE	ACCEPTEE
- LOCATION PLACETTE DU CAFE	ACCEPTEE
- CONTRAT EMPLOI CONTRACTUEL ALSH/ALP/CANTINE/ET AGENCE POSTALE COMMUNALE (TNC)	ACCEPTEE
- CONVENTION DE PARTENARIAT ENT ECOLE ANNEE 2026-2027	ACCEPTEE
- MARCHE AVEC LA SOCIETE NATHALIE LUCAS PAYSAGISTE	ACCEPTEE
- DIVERS	

Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) <<http://www.cnil.fr>>).

**COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**du 27/05/2026 à 18h30 Salle du Conseil**

**Date de convocation : 22/05/2026**

**Présents** : Didier Michel- Mathieu AMBROSINI- Erick VIALLES- Stéphane PETIT- Sylvie GUIBERT- Loïc GARAIX- Martine LAHOZ-Patrick ZIMMERMANN- Elodie GARÇON- Blandine LAIRD- Cindy CAROUL- Damien LE MAD

**Absents excusés** : Annie BRISSIAUD

**Pouvoirs** : Chantal BESSOLES à Didier MICHEL  
Fabien MATEO à Patrick ZILMMERMANN

**Secrétaire** : Blandine LAIRD

**1— COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE**

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le Compte Financier Unique (CFU) dressé par Madame le Receveur, concernant les comptes 2025 de la Commune.

Le CFU du budget commune fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	1 368 527.44	434 448.40	1 802 975.84
Dépenses	1 201 143.71	319 550.27	1 520 693.98
Résultat de l'exercice	+ 167 383.73	+114 898.13	282 281.86
Résultat antérieur reporté	+ 502 560.61	- 282 996.38	219 564.23
Résultat de clôture	+ 669 944.34	- 129 990.65	539 953.69

Monsieur le Rapporteur demande au Conseil d'approuver ce Compte Financier Unique 2025.

***LE CONSEIL***

***APPROUVE le Compte Financier Unique 2025***

POUR 14 ABSTENTION 0 CONTRE 0

**2 — LOCATION PLACETTE DU CAFÉ**

Madame le Rapporteur fait part de la demande du Gérant du café, sis 15 avenue Minerve, qui souhaiterait que la Commune lui loue la parcelle cadastrée AB 364, pour la période du 1er juin

2026 jusqu'au 30 septembre 2026. Cette parcelle d'une superficie de 48m<sup>2</sup> environ est louée depuis plusieurs années pour la saison estivale.

Un cahier des charges pour la location d'un immeuble communal doit être signé entre le bailleur (la Commune) et le preneur (le Gérant du Café).

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande de location du 1er juin 2026 au 30 septembre 2026 et demande qu'un montant de loyer soit fixé pour la période demandée (pour rappel, le montant du loyer 2025 avait été fixé au prix d'un euro par jour).

### ***LE CONSEIL***

***ACCEPTE la location de la placette du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2026 au prix d'UN euro par jour.***

***AUTORISE exceptionnellement des animations commerciales le dimanche matin de 10h00 à 13h00 (pas de demande officielle à ce jour)***

POUR 13 ABSTENTION 1 CONTRE 0

### **3 — CONTRAT EMPLOI CONTRACTUEL ALSH/ALP/CANTINE ET AGENCE POSTALE**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat affecté à l'ALSH/ALP/CANTINE et APC se termine le 01/06/2026. Elle propose de renouveler ce contrat sur un emploi non-permanent pour surseoir au remplacement de cet ancien contrat. La durée hebdomadaire de ce contrat serait de 20/35ème du 02/06/2026 au 02/09/2026.

L'agent serait affecté au même service mais serait rémunéré sur un traitement indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, indice Brut 367, indice majoré 366 et cotiserait à la Sécurité Sociale et au régime de retraite de l'Ircantec.

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.

### ***LE CONSEIL***

***APPROUVE la proposition de renouvellement de contrat proposé ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.***

POUR 14 ABSTENTION 0 CONTRE 0

### **4 — CONVENTION DE PARTENARIAT ENT ECOLE ANNEE 2026-2027**

Madame le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Convention signée avec l'inspection Académique de MONTPELLIER, ENT 1er degré académique (environnements numériques de travail) arrive à échéance.

Il conviendrait de renouveler cette adhésion, qui permet aux écoles des communes impliquées, un accès à un environnement de travail sécurisé pour tous les acteurs.

L'ensemble de ces acteurs (Directeur, Enseignants, Elèves, Parents, Personnels communaux de l'école) dispose d'un mot de passe et d'un identifiant pour accéder à l'ENT, qui offre des services de vie scolaire, des services de communication, des services pédagogiques et des services pour l'école.

Le coût pour la Commune s'élève à 45.00 € par école et par an. Ce projet de convention a été adressé par mail à tous les élus.

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau un projet de convention et demande au Conseil Municipal de délibérer.

### **LE CONSEIL**

***Approuve cette convention ENT pour l'année 2026-2027 pour un montant de 45.00 € pour l'année.***

POUR 14 ABSTENTION 0 CONTRE 0

### **5 — MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ NATHALIE LUCAS PAYSAGISTE**

Monsieur le Rapporteur rappelle que la Commune porte une opération de lotissement communal dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par un géomètre expert.

Le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction. La commune souhaite améliorer la qualité du projet avant autorisation.

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau un marché avec la Société Nathalie LUCAS qui a pour objet de confier les missions d'assistance à la conception (modificative du permis d'aménager) et de suivi qualitatif renforcé et d'expertise en phase d'études et de travaux. La proposition d'honoraires ainsi que le projet de mission de paysagiste vous a été transmis par mail.

L'estimation de la mission est d'un montant de 17 784.00 €.

Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce marché avec la Société Nathalie Lucas et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

### **LE CONSEIL**

***APPROUVE ce marché avec la Société Nathalie LUCAS pour un montant de 17 784.00 € TTC***

***AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.***

POUR 14 ABSTENTION 0 CONTRE 0

### **6 — DIVERS**

### **LE CONSEIL**

POUR ABSTENTION CONTRE

**Séance levée à 19h30**

MICHEL Didier

BESSELES Chantal

ZIMMERMANN Patrick

GARÇON Elodie

GARAIX Loïc

LAHOZ Martine

VIALLES Erick

LAIRD Blandine

MATEO Fabien

GUIBERT Sylvie

PETIT Stéphane

CAROUL Sindy

LE MAD Damien

BRISSIAUD Annie

AMBROSINI Mathieu

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026  
Reçu en préfecture le 29/05/2026  
Publié le  
ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

**Commune : COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS (M57) (1)**  
**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

Numéro SIRET : 21340056700011

POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

**M. 57**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	8

### II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	9
<b>Vue d'ensemble</b>	
A1.1 - Dépenses d'investissement	10
A1.2 - Recettes d'investissement	11
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	12
A2.2 - Recettes de fonctionnement	13
<b>Vue détaillée</b>	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	14
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

### III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

### IV - Etats annexés

#### A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	30

#### B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	36
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	39
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	40
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	41
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	42
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	43
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	44
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	
B9 - Etat du personnel	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

**C - Etats annexés budgétaires**

C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
C2.1 - Situation des AP	53
C2.2 - Situation des AE	54

**IV - Annexes****C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	55
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	62

**IV - Etats annexés****D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

**E - État des Contrôles du Compte Financier****V - Arrêté et signatures****A - Arrêté et signatures**

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

Publié le \_\_\_\_\_  
ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ( (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

Publié le \_\_\_\_\_  
ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	A	1 440 121,99	1 323 219,00	2 763 340,99	
Prévision budgétaire totale	B	434 448,40	1 368 527,44	1 802 975,84	
Recettes réalisées (1)	C	38 107,60	0,00	38 107,60	
Restes à réaliser	D	1 157 125,61	1 825 779,61	2 982 905,22	
Autorisation budgétaire totale	E	319 550,27	1 201 143,71	1 520 693,98	
Dépenses réalisées (1)	F	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	G = B - E	114 898,13	167 383,73	282 281,86	
Différences entre les titres et les mandats	H	-282 996,38	502 560,61	219 564,23	
Résultats antérieurs reportés	G + H	-168 098,25	669 944,34	501 846,09	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	I = C - F	38 107,60	0,00	38 107,60	
Excédent /déficit	G + H + I	-129 990,65	669 944,34	539 953,69	
Différence entre les restes à réaliser					
Résultat cumulé					

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>38 107,60</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	38 107,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N**

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 771,39	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	1 081,16	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	9 970,37	498,52	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	143 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	544 653,22	244 299,67	44,85	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>733 424,61</b>	<b>255 351,20</b>	<b>34,82</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	423 701,00	64 199,07	15,15	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>423 701,00</b>	<b>64 199,07</b>	<b>15,15</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 157 125,61</b>	<b>319 550,27</b>	<b>27,62</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 157 125,61</b>	<b>319 550,27</b>	<b>27,62</b>	<b>0,00</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>282 996,38</b>			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>1 440 121,99</b>	<b>319 550,27</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	162 965,00	20 202,40	12,40	38 107,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	116,06	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	350 596,38	360 843,37	102,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	410 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>923 561,38</b>	<b>381 161,83</b>	<b>41,27</b>	<b>38 107,60</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	502 560,61			
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	14 000,00	53 286,57	380,62	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>516 560,61</b>	<b>53 286,57</b>	<b>10,32</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 440 121,99</b>	<b>434 448,40</b>	<b>30,17</b>	<b>38 107,60</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 440 121,99</b>	<b>434 448,40</b>		<b>38 107,60</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAP N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	505 700,00	410 281,19	0,00	410 281,19	81,13	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	559 400,00	550 812,73	0,00	550 812,73	98,46	0,00
014	Atténuations de produits	55 500,00	55 307,00	0,00	55 307,00	99,65	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	124 800,00	110 192,24	0,00	110 192,24	88,30	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 245 400,00</b>	<b>1 126 593,16</b>	<b>0,00</b>	<b>1 126 593,16</b>	<b>90,46</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	50 319,00	8 763,98	0,00	8 763,98	17,42	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	100,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>	<b>1 309 219,00</b>	<b>1 147 857,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 147 857,14</b>	<b>87,67</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	502 560,61					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	14 000,00	53 286,57	0,00	53 286,57	380,62	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>	<b>516 560,61</b>	<b>53 286,57</b>	<b>0,00</b>	<b>53 286,57</b>	<b>10,32</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 825 779,61</b>	<b>1 201 143,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 201 143,71</b>	<b>65,79</b>	<b>0,00</b>
002 N-1	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
	<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>1 825 779,61</b>	<b>1 201 143,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 201 143,71</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	4 500,00	9 012,52	0,00	9 012,52	200,28	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 950,00	73 631,80	0,00	73 631,80	100,93	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	81 058,00	82 765,34	0,00	82 765,34	102,11	0,00
731	Fiscalité locale	794 000,00	798 966,57	0,00	798 966,57	100,63	0,00
74	Dotations et participations	328 711,00	320 842,06	0,00	320 842,06	97,61	0,00
75	Autres produits de gestion courante	41 000,00	43 298,37	0,00	43 298,37	105,61	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 322 219,00</b>	<b>1 328 516,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 328 516,66</b>	<b>100,48</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	10,78	0,00	10,78	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	4 000,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>	<b>1 323 219,00</b>	<b>1 368 527,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 368 527,44</b>	<b>103,42</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 323 219,00</b>	<b>1 368 527,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 368 527,44</b>	<b>103,42</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>502 560,61</b>					
	<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>1 825 779,61</b>	<b>1 368 527,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 368 527,44</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 035(1)**  
**LIBELLE : SALLE POLYVALENTE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>							
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	621,34	0,00	0,00	B	621,34
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	621,34	0,00	0,00		621,34
21538	Autres réseaux	0,00	621,34		0,00		621,34
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>						
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		En cumulé	
	C - A	-621,34	D - B
<b>Recettes – Dépenses</b>			<b>-621,34</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10004(1)**  
**LIBELLE : PATRIMOINE COMMUNAL**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice						Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>								
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>65 000,00</b>	<b>46 523,63</b>	<b>71,57</b>	<b>0,00</b>	<b>118 459,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40 000,00</b>	<b>46 523,63</b>	<b>116,31</b>	<b>0,00</b>	<b>118 459,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00		52 254,42	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 958,00		0,00		1 958,00	
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	2 035,18		0,00		2 035,18	
21351	Bâtiments publics	30 000,00	37 928,75		0,00		38 295,75	
2138	Autres constructions	0,00	3 984,00		0,00		10 134,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00		806,33	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		0,00		2 340,00	
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00		0,00		3 720,00	
21538	Autres réseaux	0,00	617,70		0,00		3 927,30	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00		2 988,30	
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>			<b>c</b>	<b>103,75</b>	<b>D</b>	<b>40 522,50</b>
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 600,00	1 660,00	0,00	0,00	40 522,50
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	31 300,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 600,00	1 660,00		0,00	9 222,50
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)		En cumulé	
	C - A		D - B
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>-44 863,63</b>		<b>-77 936,78</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
 (4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.  
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
 (6) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10010(1)**  
**LIBELLE : HANGAR CAIRADES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	10 000,00	760,34	7,60	0,00	18 450,05	
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	10 000,00	760,34	7,60	0,00	18 450,05	
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00		0,00	13 434,99	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	760,34		0,00	5 015,06	
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>						
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
		C - A	D - B		
<b>Recettes - Dépenses</b>			<b>-760,34</b>	<b>D - B</b>	<b>-18 450,05</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16(1)**  
**LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE ET RURALE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	167 772,22	62 646,68	37,34	0,00	B	433 886,80
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	3 600,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2046	Attributions compensation investissement	3 600,00	3 555,00	98,75	0,00		17 775,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	164 172,22	59 091,68	35,99	0,00		416 111,80
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00		0,00		1 716,00
2151	Réseaux de voirie	146 572,22	56 145,79		0,00		357 165,30
2152	Installations de voirie	5 000,00	1 847,89		0,00		23 217,31
21538	Autres réseaux	1 100,00	1 098,00		0,00		9 520,80
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	5 000,00	0,00		0,00		23 418,95
2181	Install. générales, agencements	4 500,00	0,00		0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00		1 073,44
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>							
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	D	286 814,50
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00		0,00		77 060,02
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00		105 341,06
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00		90 307,32
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00		0,00		9 517,50
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		4 588,60
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00		4 588,60
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (7)		En cumulé	
	C - A		D - B
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>-62 646,68</b>	<b>-147 072,30</b>	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26(1)**  
**LIBELLE : ECOLES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	118 600,00	121 424,24	102,38	0,00	207 973,82	
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	2 500,00	121 424,24	4 856,97	0,00	180 373,82	
21351	Bâtiments publics	0,00	62 135,08		0,00	66 401,88	
2138	Autres constructions	0,00	57 146,40		0,00	57 146,40	
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00		0,00	5 928,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	6 551,40	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 500,00	2 142,76		0,00	2 142,76	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	42 203,38	
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	116 100,00	0,00	0,00	0,00	27 600,00	
2313	Constructions	60 600,00	0,00		0,00	27 600,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	55 500,00	0,00		0,00	0,00	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>			<b>c</b>		<b>D</b>	
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	56 650,00	18 542,40	32,73	38 107,60	287 160,82
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	6 964,25
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	25 095,34
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	43 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	56 650,00	18 542,40		38 107,60	81 042,40
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 058,83</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	131 058,83
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)		En cumulé	
	C - A		D - B
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>-102 881,84</b>	<b>79 187,00</b>	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36(1)**  
**LIBELLE : MAIRIE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)					
<b>DEPENSES</b>									
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>2 589,90</b>	<b>74,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 687,40</b>		
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	10 068,40		
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 500,00</b>	<b>2 589,90</b>	<b>74,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 619,00</b>		
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	4 156,66		
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	586,08		
21838	Autre matériel informatique	0,00	1 243,20		0,00	0,00	4 731,06		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 346,70		0,00	0,00	6 145,20		
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>							
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	D	1 553,08
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 553,08
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 553,08
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (7)		En cumulé	
	C - A	D - B	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>-2 589,90</b>	<b>D - B</b>	<b>-24 134,32</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.  
 (4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.  
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
 (6) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46(1)**  
**LIBELLE : E.R.**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>							
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 281,00	0,00	0,00	0,00	B	27 952,12
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	16 281,00	0,00	0,00	0,00		27 952,12
21538	Autres réseaux	16 281,00	0,00		0,00		27 952,12
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>						
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	15 000,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	D - B	D - B
	0,00	0,00	-12 952,12

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 55(1)  
LIBELLE : SPORT CULTURE ET LOISIRS**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	163 500,00	9 733,54	5,95	0,00	25 905,20	
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	163 500,00	9 733,54	5,95	0,00	25 905,20	
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00		0,00	0,00	
2138	Autres constructions	148 500,00	0,00		0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		0,00	3 648,00	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	4 452,62	
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	1 906,80		0,00	1 906,80	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 826,74		0,00	15 897,78	
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>						
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	53 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	53 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	10 035,00	0,00		0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	20 000,00	0,00		0,00	0,00
		23 400,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-9 733,54	D - B
			<b>-25 905,20</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
 (4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.  
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
 (6) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (7) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

Publié le **IV**

ID : 034-213400567-20260527-VF0529052026-BF

**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

BUDGET CO5712025 COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS/ N°SIRET : 21340056700011

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 440 121,99	319 550,27	0,00	1 120 571,72
RECETTES	1 440 121,99	434 448,40	38 107,60	967 565,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 825 779,61	1 201 143,71	0,00	624 635,90
RECETTES	1 825 779,61	1 368 527,44	0,00	457 252,17

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREEGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 440 121,99	319 550,27	0,00	1 120 571,72
RECETTES	1 440 121,99	434 448,40	38 107,60	967 565,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 825 779,61	1 201 143,71	0,00	624 635,90
RECETTES	1 825 779,61	1 368 527,44	0,00	457 252,17

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**A3**

**4 – FLUX RÉCIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 440 121,99	319 550,27	0,00	1 120 571,72
RECETTES	1 440 121,99	434 448,40	38 107,60	967 565,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 825 779,61	1 201 143,71	0,00	624 635,90
RECETTES	1 825 779,61	1 368 527,44	0,00	457 252,17
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>3 265 901,60</b>	<b>1 520 693,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1 745 207,62</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>3 265 901,60</b>	<b>1 802 975,84</b>	<b>38 107,60</b>	<b>1 424 818,16</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00										
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 130 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					1 130 000,00										
MON503837EUR/0504182/001	LA BANQUE POSTALE	20/06/2015	2015-06-30	01/02/2016	430 000,00	F		2,100	2,100	EURO	T	X Autres	N	A-1	
MON510289EUR/0510849/001	LA BANQUE POSTALE	21/07/2016	2016-12-01	01/12/2016	200 000,00	F		1,570	1,570	EURO	T	X Autres	N	A-1	
MON529276EUR/0530479/001	LA BANQUE POSTALE	03/10/2019	2020-12-01	01/12/2020	500 000,00	F		0,860	0,860	EURO	A	C	N	A-1	
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00										
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00										
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>					0,00										

**COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS (M57) - COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS - CFU - 2025**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026  
Reçu en préfecture le 29/05/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00										
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>1 130 000,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Emprunts et dettes au 31/12/N							
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		625 165,73				63 719,05	8 764,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		625 165,73				63 719,05	8 764,00		0,00	0,00	0,00
MON503837EUR/0504182/001	N	0,00	A-1	151 037,22	4,75	F	2,100	29 927,26	3 585,62		0,00	0,00	0,00
MON510289EUR/0510849/001	N	0,00	A-1	115 244,33	10,75	F	1,570	9 766,12	1 905,36		0,00	0,00	0,00
MON529276EUR/0530479/001	N	0,00	A-1	358 884,18	14,00	F	0,860	24 025,67	3 293,02		0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

**COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS (M57) - COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS - CFU - 2025**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026  
Reçu en préfecture le 29/05/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N							ICNE de l'exercice		
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
						Type de taux (13)	Index (14)			
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00			0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>625 165,73</b>			<b>63 719,05</b>	<b>8 764,00</b>	<b>0,00</b>	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

Publié le **IV**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS** ID : 034-213400467-20260527-VFR0629052026-BF

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	625 165,73	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT** ID: 034-213440567-20260527-VF0529052026-BF

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort.		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
<b>Total des dépenses au c/166</b>					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																	
<b>Total des recettes au c/166</b>					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

Publié le **IV**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complébilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 72 483,05
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b> <b>72 483,05</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b> <b>1 368 527,44</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b> <b>5,30</b>
---	------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

Publié le **IV**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>3,01</b>	<b>1,00</b>	<b>4,01</b>	<b>4,01</b>	<b>0,00</b>	<b>4,01</b>
Adjoint administratif territorial	C	1,01	1,00	2,01	2,01	0,00	2,01
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,80</b>	<b>3,80</b>	<b>3,80</b>	<b>0,00</b>	<b>3,80</b>
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>3,80</b>	<b>1,06</b>	<b>4,86</b>	<b>3,80</b>	<b>1,06</b>	<b>4,86</b>
Adjoint territorial d'animation	C	2,80	1,06	3,86	2,80	1,06	3,86
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PUBLIÉS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		10,81	2,86	13,67	12,61	1,06
						13,67

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

#### B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>220,44</b>		
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	0	220,44	A Autres	A Contractuel
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>6 970,36</b>		
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	2,47	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	2,47	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	2,47	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	2,72	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	2,72	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	2,72	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	3,21	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	7,41	A Autres	CDD Contractuel en CDD
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	6 944,17	A Autres	CDD Contractuel en CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>7 190,80</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

## COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS (M57) - COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS - CFU - 2025

Envoyé en préfecture le 29/05/2026  
Reçu en préfecture le 29/05/2026  
Publié le  
ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (>10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

## Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-282 996,38
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-282 996,38

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	282 996,38
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-282 996,38
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	422 701,00	63 719,07	0,00	63 719,07
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	994 160,61	91 133,56	38 107,60	129 241,16
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	571 459,61	27 414,49	38 107,60	65 522,09
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-282 996,38			-282 996,38
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	282 996,38	282 996,38		282 996,38
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	0,00			0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				65 522,09

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

IV

ID : 034-213400567-20260527-VFR0529052026-BF

**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – DEPENSES**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>422 701,00</b>	<b>63 719,07</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>422 701,00</b>	<b>63 719,07</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	422 701,00	63 719,07
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

Publié le **IV**

ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>994 160,61</b>	<b>91 133,56</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>67 600,00</b>	<b>77 846,99</b>
10222	FCTVA	47 600,00	47 696,77
10226	Taxe d'aménagement (2)	20 000,00	8 357,26
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	21 792,96
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>926 560,61</b>	<b>13 286,57</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	1 361,43	648,00
28031	Frais d'études	434,26	434,26
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	2 133,00	2 133,00
28046	Attributions compensation investissement	2 616,31	2 616,31
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 696,00	6 696,00
281318	Autres bâtiments publics	459,00	459,00
28151	Réseaux de voirie	87,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	87,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	213,00	213,00
28188	Autres immo. corporelles		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Publié le Réalisations ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	410 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	502 560,61	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

ID : 034-213400567-20260527-VPR0529052026-BF

**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

IV

Publié le

ID : 034-213400567-20260527-VR0529052026-BF

**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE****Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION****Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** Didier MICHEL-Patrick ZIMMERMANN-Elodie GARÇON-Blandine LAIRD-Cindy CAROUL- Damien LE MAD-Martine LAHOZ- Loïc GARAIX- Sylvie GUIBERT- Erick VIALLES- Stéphane PETIT- Mathieu AMBROSINI

**Absents excusés** : Annie BRISSIAUD

**Pouvoirs** : Fabien MATEO à Patrick ZIMMERMANN  
Chantal BESSOLES à Didier MICHEL

**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE**

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le Compte Financier Unique (CFU) dressé par Madame le Receveur, concernant les comptes 2025 de la Commune.

Le CFU du budget commune fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	1 368 527.44	434 448.40	1 802 975.84
Dépenses	1 201 143.71	319 550.27	1 520 693.98
Résultat de l'exercice	+ 167 383.73	+114 898.13	282 281.86
Résultat antérieur reporté	+ 502 560.61	- 282 996.38	219 564.23
Résultat de clôture	+ 669 944.34	- 129 990.65	539 953.69

Monsieur le Rapporteur demande au Conseil d'approuver ce Compte Financier Unique 2025.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,  
Approuve le Compte Financier Unique 2025

La Secrétaire

Blandine LAIRD

Le Maire  
Didier MICHEL

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de convocation : 22/05/2026  
Date d'envoi au contrôle de légalité :  
Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 034-213400567-20250521-VR0622052025-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 MAI à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : Didier MICHEL-Chantal BESSOLES- Patrick ZIMMERMANN- Elodie GARÇON-Erick VIALLES- Witney BELLE ALBARET-Blandine LAIRD- Annie BRISSIAUD- Fabien MATEO

**Absents excusés** : Lucette PRADINES- Frédéric BERCHÉ-Laurent DELRIEU- Stéphanie ROUYER-Micheline VIDAL- Régine LAHOZ

**Pouvoirs** :

**Secrétaire** : BRISSIAUD Annie

**OBJET : CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de l'adjoint administratif se termine le 31 mai 2025. L'agent affecté actuellement aux finances est occupé à l'Agence Postale Communale 3 matinées par semaine. Il conviendrait donc de prolonger ce contrat d'adjoint administratif à compter du 1er juin 2025 jusqu'au 31 août 2025. La durée de travail serait de 12 heures hebdomadaires, au taux horaire de 14.50€ brut. Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal de délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,  
APPROUVE de prolonger ce contrat de travail du 1er juin 2025 au 31 août 2025.  
L'agent sera rémunéré au taux horaire de 14.50 € brut pour une durée de 12 h hebdomadaires (12/35 ème) et cotisera à l'IRCANTEC.

Secrétaire



Annie BRISSIAUD

Le Maire



Didier MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de convocation : 16/05/2025

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22/05/2025

Date d'affichage :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Didier MICHEL-Patrick ZIMMERMANN-Elodie GARÇON-Blandine LAIRD-Cindy CAROUL- Damien LE MAD-Martine LAHOZ- Loïc GARAIX- Sylvie GUIBERT- Erick VIALLES- Stéphane PETIT- Mathieu AMBROSINI

**Absents excusés** Annie BRISSIAUD

**Pouvoirs :** Fabien MATEO à Patrick ZIMMERMANN  
Chantal BESSOLES à Didier MICHEL

**OBJET : CONTRAT EMPLOI CONTRAT CONTRACTUEL ALSH/ALP/CANTINE ET  
AGENCE POSTALE**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat affecté à l'ALSH/ALP/CANTINE et APC se termine le 01/06/2026. Elle propose de renouveler ce contrat sur un emploi non-permanent pour surseoir au remplacement de cet ancien contrat. La durée hebdomadaire de ce contrat serait de 20/35ème du 02/06/2026 au 02/09/2026.

L'agent serait affecté au même service mais serait rémunéré sur un traitement indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, indice Brut 367, indice majoré 366 et cotiserait à la Sécurité Sociale et au régime de retraite de l'Ircantec.

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,  
Approuve ce nouveau contrat contractuel 20/35 ème du 02/06/2026 au 02/09/2026.  
L'agent sera rémunéré à l'indice brut 367, majoré 366 et cotisera à l'Ircantec.

La Secrétaire



Blandine LAIRD

Le Maire



Didier MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de convocation : 22/05/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Didier MICHEL-Patrick ZIMMERMANN-Elodie GARÇON-Blandine LAIRD-Cindy CAROUL- Damien LE MAD-Martine LAHOZ- Loïc GARAIX- Sylvie GUIBERT- Erick VIALLES- Stéphane PETIT- Mathieu AMBROSINI

**Absents excusés :** Annie BRISSIAUD

**Pouvoirs :** : Fabien MATEO à Patrick ZIMMERMANN  
Chantal BESSOLES à Didier MICHEL

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENT ECOLE ANNEE 2026-2027**

Madame le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Convention signée avec l'inspection Académique de MONTPELLIER, ENT 1er degré académique (environnements numériques de travail) arrive à échéance.

Il conviendrait de renouveler cette adhésion, qui permet aux écoles des communes impliquées, un accès à un environnement de travail sécurisé pour tous les acteurs.

L'ensemble de ces acteurs (Directeur, Enseignants, Elèves, Parents, Personnels communaux de l'école) dispose d'un mot de passe et d'un identifiant pour accéder à l'ENT, qui offre des services de vie scolaire, des services de communication, des services pédagogiques et des services pour l'école.

Le coût pour la Commune s'élève à 45.00 € par école et par an. Ce projet de convention a été adressé par mail à tous les élus.

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau un projet de convention et demande au Conseil Municipal de délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,  
Accepte le renouvellement de la convention ENT pour 2026-2027 pour un montant annuel de 45.00€.

La Secrétaire



Blandine LAIRD



Didier MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de convocation : 22/05/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Date d'affichage :



## RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

le 19 mai 2026

### Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-École) - Année scolaire 2026-2027

Entre :

LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
31, rue de l'Université 34 064 - MONTPELLIER Cedex 2  
Représentée par Carole Drucker-Godard, en sa qualité de  
Rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités.  
Ci-après dénommée "Région académique"

ET :

COMMUNE DE CASTELNAU-DE-GUERS  
SIRET : 21340056700011  
Adresse : RUE PITTORESQUE, 34120 CASTELNAU-DE-GUERS  
Représenté(e) par : DIDIER MICHEL  
En sa qualité de : MAIRE  
Ci-après dénommé(e) "collectivité"

NB : En cas de paiement des participations financières par chaque commune d'un regroupement de communes, une convention doit être établie pour chaque commune.

Il est convenu ce qui suit :

I - Préambule :

Dans le cadre de la mise en place d'un ENT 1er degré pour la région académique Occitanie, projet d'intérêt général dénommé ENT-École, les parties contractantes, conscientes des enjeux du numérique pour la réussite des élèves, conviennent de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école. Ce partenariat s'inscrit dans le contexte de la priorité conférée par le Ministère de l'Éducation nationale au numérique dans la loi d'orientation et de programmation de l'École et de la République et dans le cadre de la compétence régionale relative au service public du numérique éducatif (R222-24-2 alinéa 5 du code de l'éducation) de la rectrice de région académique d'Occitanie. La région académique s'appuie notamment sur la politique éducative et son volet numérique proposés par le ministère de l'Éducation nationale.

La région académique et les collectivités signataires se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT-École. A cette fin elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

Par le projet ENT-École, les académies de Toulouse et Montpellier s'engagent sur le déploiement généralisé d'un ENT pour le premier degré. Elles proposent, sur la base d'une solution applicative commune, un accompagnement, une assistance et de la formation aux enseignants.

## II - Articles :

### Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les rôles et engagements des parties, relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'ENT-École, la fourniture des données à caractère personnel nécessaires ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage.

### Article 2 – Description du projet :

L'ENT-École s'inscrit dans le programme des ENT de l'Éducation nationale et permet d'offrir sur l'ensemble du territoire de la région académique un ENT qui propose un environnement de confiance cohérent (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour tous les lycées et la quasi-totalité des collèges de la région académique), une formation uniforme des personnels enseignants des écoles publiques, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée.

La solution applicative offre à chaque usager (enseignant, élève, directeur, parent, personnel de la collectivité) un accès simple, dédié et sécurisé aux services dont il a besoin : des services de communication et de collaboration, des services informationnels et documentaires, des services d'accompagnement de la vie de l'élève, des services de production pédagogique et éducative ainsi que des services utilitaires de stockage et de gestion notamment. Les usagers bénéficient à travers un service web, d'un accès authentifié et de services spécifiques selon leur profil. L'ENT-École est notamment interconnecté au Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) qui permet un accès sécurisé à des ressources numériques externes à l'ENT.

### Article 3 – Engagements réciproques :

#### Article 3.1 Engagements de la région académique

La formation aux usages du numérique et l'accompagnement à la conduite du changement des enseignants et directeurs des écoles publiques sont pris en charge par l'Éducation nationale au niveau des volets départementaux des plans de formation, des animations pédagogiques et de l'accompagnement de projet assuré par les référents numériques départementaux et de circonscription. Elle relève également des missions de la Direction de région académique du numérique pour l'Éducation.

A travers les plateformes d'assistance académiques, la région académique s'engage à assurer l'assistance aux enseignants.

La région académique fournira aux personnels des collectivités, qui en feront la demande, des profils spécifiques permettant la publication d'informations sur des pages et dans des espaces personnalisables, dédiés à la communication de la collectivité.

La région académique assure la responsabilité de traitement des données à caractère personnel pour les écoles publiques.

#### Article 3.2 Engagement de la collectivité

La collectivité assure l'équipement et la maintenance informatiques ainsi que les accès Internet nécessaires à l'utilisation de l'ENT-École. Le type de connexion et le service de fourniture d'accès doivent être suffisants pour l'usage qui sera fait, et dimensionné en fonction du nombre d'élèves amenés à se connecter simultanément (des préconisations seront définies pour chaque année scolaire).

La collectivité participe annuellement au financement de l'ENT-École en fonction du nombre d'écoles dont elle a la charge et inscrites à l'ENT-École pour l'année en cours.

### Article 4 Participation financière

La participation financière de la collectivité a pour seul but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance, et l'accompagnement des utilisateurs. La participation des collectivités est fixée à 41 € TTC par école et par an.

Le paiement des participations financières par année scolaire s'effectue après émission par la région académique d'un titre de perception à l'encontre de la collectivité.

Pour l'année scolaire 2026-2027, la liste des écoles inscrites et le coût pour la collectivité sont précisés dans l'article 9.

### Article 5 – Définition et mise en place d'indicateurs d'activité

Le projet ENT-École s'inscrit dans le dispositif national de mesure d'audience (DNMA) des ENT mis à disposition par le ministère en charge de l'Éducation Nationale qui vise plusieurs objectifs :

- Bénéficier d'un plan de marquage harmonisé au niveau national qui définit l'ensemble des indicateurs génériques couvrant les services proposés par les ENT.
- Rendre compte de la fréquentation des ENT au travers de tableaux de bords accessibles aux porteurs de projets et aux décideurs.
- Apporter aux porteurs de projet des éléments de pilotage permettant d'apprécier l'évolution des usages liés à l'ENT, sur l'ensemble des établissements déployés comme au niveau de chacun d'entre eux.

Les données anonymes utilisées par ce plan de marquage portent sur les différents profils (élève, enseignant, parent, personnel de collectivité), sur les différents services disponibles dans l'ENT et sur les caractéristiques des sessions de connexion (moment de la journée, durée, type de matériel utilisé). Elles sont issues de la solution logicielle et sont traitées par le prestataire de l'ENT, la cellule nationale qui gère ce dispositif et les instances locales de pilotage du projet au niveau de la région académique, des DSDEN et des circonscriptions.

**Article 6 – Responsabilité éditoriale et règles déontologiques (sous réserve de l'existence d'un portail) :**

Au niveau des écoles, le (la) directeur (trice) d'école est désigné(e) comme directeur(trice) de publication. Le référent ville est désigné directeur de publication pour les espaces d'expression qui lui sont réservés.

Les fédérations de parents d'élèves ainsi que les associations à caractère éducatif intervenant au sein de l'école peuvent être autorisées par le (la) directeur(trice) d'école à utiliser les services de communication de l'ENT-École (messagerie école-famille) pour diffuser des messages à l'attention des parents. Cette utilisation, qu'elle s'inscrive dans le cadre institutionnel ou extra-scolaire, s'exerce sous l'autorité et la responsabilité du directeur de publication. Les contenus diffusés doivent impérativement respecter les principes de neutralité, de discrétion professionnelle, de correction et de dignité, conformément aux règles déontologiques définies dans le présent article.

Le directeur de publication veille à ce qu'aucun contenu illicite, injurieux ou diffamatoire ne soit publié dans l'ENT. Il sensibilise les utilisateurs sur les infractions qui pourraient être réalisées et qui sont mentionnées dans la charte validée par les utilisateurs à la première connexion.

**Article 7 - Assistance aux utilisateurs :**

L'assistance aux usagers de l'éducation nationale est assurée via les plateformes d'assistance académiques déjà existantes en lien avec le prestataire de la solution d'ENT. Les signalements d'incidents ou de demande d'accompagnement sont possibles 7j/7, 24h/24 par les directeurs, les enseignants, les conseillers pédagogiques, les ERUN et les équipes académiques dans leur périmètre.

L'assistance des parents est effectuée au niveau des écoles.

**Article 8 – Protection des données à caractère personnel :**

L'ENT a vocation à héberger un grand nombre de données à caractère personnel au sens de la réglementation informatique et libertés. Il est acté de la qualification de responsable de traitement du recteur (ou de la rectrice) de région académique.

La région académique est notamment responsable :

- Du choix d'une solution ENT répondant aux exigences du schéma directeur national des ENT et de la sécurisation juridique de la relation conventionnelle avec l'éditeur retenu.
- De la fourniture, de l'alimentation, de la sécurisation et de l'actualisation de l'annuaire de l'ENT à partir de l'annuaire fédérateur (AAF) lui-même alimenté par les données issues de ONDE que les directeurs devront tenir à jour.
- De la sensibilisation des utilisateurs de l'ENT.
- De la documentation de conformité de cette activité de traitement (via une inscription dans son registre des activités de traitement) ;
- Du respect des droits des personnes concernées.

Pour rappel, s'agissant de l'activité de traitement susvisée, les personnes concernées disposent du droit :

- D'être informées de ses principales caractéristiques ;
- D'accéder aux données détenues par les responsables de traitement ;
- De solliciter une rectification des données erronées ou incomplètes les concernant ;
- De s'opposer, lorsque des circonstances particulières le justifient au traitement de leurs données ;
- De solliciter, dans les conditions fixées par la réglementation, la limitation du traitement ;
- De formuler des directives post-mortem.

**Article 9 – Liste des écoles et coût pour la commune pour l'année scolaire 2026-2027**

La collectivité a inscrit 1 école(s) pour cette année scolaire, pour un montant correspondant à 1 x 41€ soit 41€ .

Liste des écoles :

CASTELNAU-DE-GUERS - 34 - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LES SAUTAROCHS - 0341074H

**Article 10 – Durée de la convention :**

La présente convention prend effet à la date de signature et se termine au 3 septembre 2027.

Article 11 – Modification et résiliation de la convention :

Si l'une des parties estime que la présente convention n'est pas respectée, elle adresse à l'autre partie une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure lui exposant ses griefs.

Une conciliation entre les parties est alors organisée à l'initiative de la partie la plus diligente au plus tard dans le délai d'un mois. En cas d'échec de la conciliation, la présente convention peut être résiliée de plein droit, par la partie qui estime que les engagements réciproques inscrits dans la convention n'ont pas été respectés à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre précise les motifs de la résiliation. Les sommes perçues par la Région académique Occitanie au titre de la présente convention ne pourront faire l'objet de remboursement.

A défaut d'accord amiable dans un délai d'un mois à compter de la date du courrier visé à l'alinéa précédent, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Montpellier.

A Montpellier, le 19/05/2026

COMMUNE DE CASTELNAU-DE-GUERS :

Représenté(e) par : DIDIER MICHEL

MAIRE

Signature du représentant légal et Tampon de la collectivité.

Carole Drucker-Godard  
Rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** Didier MICHEL- Patrick ZIMMERMANN- Elodie GARÇON- Blandine LAIRD- Cindy CAROUL- Damien LE MAD- Martine LAHOZ- Loïc GARAIX- Sylvie GUIBERT- Erick VIALLES- Stéphane PETIT- Mathieu AMBROSINI

**Absents excusés** : Annie BRISSIAUD

**Pouvoirs** : Fabien MATEO à Patrick ZIMMERMANN  
Chantal BESSOLES à Didier MICHEL

**OBJET : LOCATION PLACETTE DU CAFE**

Madame le Rapporteur fait part de la demande du Gérant du café, sis 15 avenue Minerve, qui souhaiterait que la Commune lui loue la parcelle cadastrée AB 364, pour la période du 1er juin 2026 jusqu'au 30 septembre 2026. Cette parcelle d'une superficie de 48m<sup>2</sup> environ est louée depuis plusieurs années pour la saison estivale. Un cahier des charges pour la location d'un immeuble communal doit être signé entre le bailleur (la Commune) et le preneur (le Gérant du Café).

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande de location du 1er juin 2026 au 30 septembre 2026 et demande qu'un montant de loyer soit fixé pour la période demandée (pour rappel, le montant du loyer 2025 avait été fixé au prix d'un euro par jour).

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,  
Accepte la demande de location de la placette au prix de UN EURO/JOUR du 01 juin 2026 au 30 septembre 2026  
Autorise exceptionnellement des animations commerciales le dimanche matin de 10h00 à 13h00.

La Secrétaire



Blandine LAIRD



Didier MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de convocation : 22/05/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Didier MICHEL-Patrick ZIMMERMANN-Elodie GARÇON-Blandine LAIRD-Cindy CAROUL- Damien LE MAD-Martine LAHOZ- Loïc GARAIX- Sylvie GUIBERT- Erick VIALLES- Stéphane PETIT- Mathieu AMBROSINI

**Absents excusés :** Annie BRISSIAUD

**Pouvoirs :** Fabien MATEO à Patrick ZIMMERMANN  
Chantal BESSOLES à Didier MICHEL

**OBJET : MARCHE AVEC LA SOCIETE NATHALIE LUCAS PAYSAGISTE**

Monsieur le Rapporteur rappelle que la Commune porte une opération de lotissement communal dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par un géomètre expert.

Le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction. La commune souhaite améliorer la qualité du projet avant autorisation.

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau un marché avec la Société Nathalie LUCAS qui a pour objet de confier les missions d'assistance à la conception (modificative du permis d'aménager) et de suivi qualitatif renforcé et d'expertise en phase d'études et de travaux. La proposition d'honoraires ainsi que le projet de mission de paysagiste vous a été transmis par mail.

L'estimation de la mission est d'un montant de 17 784,00 €.

Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce marché avec la Société Nathalie Lucas et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,  
Approuve ce marché avec la Société Nathalie Lucas paysagiste pour un montant de 17 784,00 € TTC  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

La Secrétaire



Blandine LAIRD

Le Maire



Didier MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de convocation : 22/05/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 034-213400567-20250527-VR0329052026-DE



## Paysagiste conceptrice

B2, rés le Parc, 3 avenue de Castelnau,

34 090 MONTPELLIER,

Tel : 06 27 76 24 33

e-mail : [nlucas2@wanadoo.fr](mailto:nlucas2@wanadoo.fr)

### Proposition d'honoraires

Mission d'assistance paysagère et urbaine

pour un lotissement communal à Castelnau-de-Guers



**Localisation** : avenue de Pomerols, Castelnau-de-Guers



### Éléments de programme et compréhension des enjeux

> Prise en compte du permis d'aménager en cours réalisé par le bureau d'études VRD-géomètre B BASS qui en assure la maîtrise d'œuvre et l'architecte P.ESCAMEZ. Cette mission d'assistance paysagère permettra d'apporter des amendements et compléments afin d'étayer le volet et la qualité paysagère du projet de lotissement notamment à travers les point suivants :

- Qualification paysagère et urbaine de l'entrée de village
- Traitement des deux entrées d'opération
- Conception de la voirie en espace partagé végétalisé
- Organisation et qualification des espaces verts
- Définition d'une trame végétale

> Gestion des interfaces et points spécifiques avec les volets VRD et hydraulique notamment par rapport à :

- la qualité de la terre du site, à voir par rapport aux besoins en terre d'apport
- l'aménagement paysager du bassin de rétention et ses limites
- la perméabilité des sols à travers le choix des matériaux, les surfaces réservés à la pleine terre

> Prise en compte des moyens et choix de la commune pour la gestion ultérieure des aménagements paysagers du lotissement

> Proposition d'une composition paysagère, d'une trame végétale avec des arbres tiges, arbustes, vivaces adaptés à l'évolution climatique et assez résistants à la sécheresse, une fois implantés.

## METHODOLOGIE

Cette mission d'assistance paysagère et urbaine comporte 2 volets :

- d'assistance à la conception (dans le cadre de la modification du permis d'aménager),
- de suivi qualitatif renforcé et d'expertise en phase études et travaux.

Le rôle du paysagiste concepteur est alors d'être un **assistant expert auprès du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre VRD-géomètre B BASS.**

### PHASE 1 - ASSISTANCE A LA MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER

#### 1.1 - Analyse du projet et des pièces du permis d'aménager

Suite à l'analyse prospective du dossier de permis d'aménager et d'un repérage du site, un diagnostic paysager ciblé est réalisé. Il abordera notamment :

- l'insertion paysagère qualitative du lotissement en entrée est du village
- la préservation si possible du patrimoine arboré existant et son confortement par de nouvelles plantations, notamment pour ombrager des espaces en période estivale
- le travail sur la qualité des différentes limites du lotissement et espaces publics, collectifs
- le pointage des interfaces VRD/aménagements paysagers (terre, gestion des eaux pluviales, aménagement de l'espace de rétention etc)
- les enjeux urbains et paysagers du site

**Restitution :**

- un diagnostic sommaire avec une carte des enjeux et premières intentions paysagères

#### 1.2 - Propositions d'aménagements paysagers

Une composition affinée des aménagements paysagers et des espaces publics est proposée sur la base du plan dwg fourni par le maître d'ouvrage / BET VRD intégrant les plantations existantes, le projet du PA existant avec la trame viaire, réseaux et ouvrages, etc. Ces propositions permettront d'enrichir la qualité du projet de lotissement en entrée de ville Est. Ces pièces graphiques pourront être utilisées pour amender le PA modificatif et servir de base à l'établissement du projet du lot aménagements paysagers par la suite.

**Restitution :**

- un plan des aménagements paysagers au 1/500ème niveau AVP
- un carnet de détails, croquis / perspective, 1 ou 2 coupes de principe, schémas au 1/50ème ou 1/100ème

#### 1.3 - Note de recommandations paysagères

Une note de recommandations paysagères sera bâtie afin de détailler le parti d'aménagement paysager, la palette végétale, les principes de plantation, l'entretien des aménagements paysagers. Des conseils pourront être émis sur le mobilier urbain, les revêtements de sols, les coffrets techniques etc, en lien avec le BET VRD. Ce document sera également illustré par des images de références. Des éléments de cette note pourront être utilisés pour amender le PA modificatif.

**Restitution :**

- une note de recommandations paysagères
- une estimation détaillée des aménagements paysagers proposés

#### 1.4 - Réunions et coordination MOE

Dans le cadre de cette phase, 3 réunions de coordination/présentation sont prévues sur site ainsi que 2 visio si nécessaire :

- une réunion de lancement sur site avec la MO (et BET VRD ?) : exposé du PA existant, ses contraintes, évolutions possibles

- une réunion de travail avec MO et BET VRD
- une réunion de présentation du projet affiné, enrichi : plan des aménagements paysagers et note de recommandations

## **PHASE 2 : SUIVI QUALITATIF ET EXPERTISE EN PHASE OPERATIONNELLE**

### **2.1 Analyse et compléments lors de la réalisation du PRO / DCE**

Suite à la fourniture du dossier PRO/DCE réalisé par le BET VRD à la paysagiste conceptrice, elle émettra des amendements, compléments. Ces compléments thématiques concerneront plus particulièrement le lot des aménagements paysagers des pièces produites par le BET VRD, maître d'oeuvre. Elle donnera aussi des conseils et avis sur le choix des matériaux, le traitement des espaces publics.

Suite à la validation du PA et plan des aménagements niveau AVP, elle adaptera les pièces graphiques du projet des aménagements paysagers, réalisera une notice et finalisera l'estimation. L'objectif étant que ces éléments puissent servir de base à l'établissement du DCE du lot aménagements paysagers par le BET VRD. Une réunion interface sera réalisée avec le BET VRD mandaté pour une bonne appropriation des éléments

#### **Restitution :**

- Analyse des éléments fournis par le BET VRD
- Complément graphiques, notamment le plan des aménagements paysagers au 1/500e ou 1/250ème
- Notice exploitable sur le traitement des espaces publics, le choix des matériaux, la palette végétale

**Conseil sur la phase Assistance aux Contrats de Travaux :** La paysagiste conceptrice échangera avec le maître d'œuvre désigné, le BET VRD B Bass par rapport à l'analyse des offres du lot aménagements paysagers

### **2.2 Participation à des réunions lors de la phase DET du maître d'œuvre VRD**

Lors de phase travaux, la paysagiste conceptrice participera à des réunions clés, notamment celles concernant le lot Aménagements paysagers, notamment :

- 1 réunion de lancement avec toutes les entreprises
- 1 réunion de préparation du chantier avec l'entreprise adjudicataire du lot aménagement paysager, présentation du projet et contraintes à prendre en compte (réseaux, accès, terre...), point sur fiches techniques
- 1 réunion interface lots, suivi matériaux, implantation projet lotissement
- 1 réunion marquage des végétaux en pépinière si possible ou réception sur site
- 1 réunion implantation projet plantation
- 1 réunion fosse de plantation, mise en place terre végétale, plantation
- 1 réunion vérification qualitative des aménagements
- 1 réunion suivi entretien

Ces réunions seront effectuées en lien étroit avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre désigné afin de réaliser un projet adapté et convenant à tous. Elle participera à suivre l'interface entre le lot VRD et Plantations.

### **2.3 Avis techniques et suivi ponctuel des travaux**

Ces réunions pourront faire l'objet d'un compte rendu. Des avis sur des adaptations éventuelles pourront être émis. Ces avis seront traduits sous forme de comptes rendus illustrés et permettront le travail d'ajustement du projet (évolution palette végétale, calage de détails...)

## ESTIMATION DE LA MISSION

Eléments de mission	Quantité jour	Coût HT en euros
<b>PHASE 1 - Assistance à la modification du Permis d'Aménager</b>		600 €HT/jr
<u>1.1 - Analyse du projet et des pièces du permis d'aménager</u> , Repérage du site, Diagnostic paysager ciblé, pointage des interfaces et enjeux	2	1 200,00 €
<u>1.2 - Proposition d'aménagement</u> : plan, schémas, au 1/500ème et 1/250ème, coupes de principes 1/100ème	4	2 400,00 €
<u>1.3 - Note de recommandations paysagères</u> pour enrichir la notice du PA <i>Ces documents graphiques et écrits seront conçus pour permettre d'enrichir les pièces du PA modificatif</i>	2	1 200,00 €
<u>1.4 - Réunions de coordination/présentation</u>		
1 Réunion sur site avec la MO (et BET VRD ?)	0,6	360,00 €
1 Réunion de travail avec MO et BET VRD	0,6	360,00 €
1 Réunion de présentation du projet affiné, enrichi	0,6	360,00 €
<b>Sous-total Mission 1</b>	<b>9,8</b>	<b>5 880,00 €</b>
<b>PHASE 2 - Suivi qualitatif et expertise en phase opérationnelle</b>		
<u>2.1 Analyse phase PRO/DCE</u> Compléments des pièces écrites et graphiques fournies par le maître d'œuvre VRD concernant le traitement des espaces publics et le choix des matériaux, le plan des aménagements paysagers au 1/500ème et des détails techniques.  <i>Ces documents graphiques et écrits seront conçus pour participer à la constitution du lot Aménagements paysagers du DCE et intégrer des conseils sur des éléments du lot VRD, notamment sur les revêtements de sol, mobilier etc.</i>	6,5	3 900,00 €
<u>2.2 Participation aux réunions</u> Une réunion d'échange/présentation des éléments proposés pour la phase PRO/DCE sera réalisée Phase travaux : La paysagiste conceptrice participera à des réunions clés, notamment celles concernant les aménagements paysagers, les revêtements de sol, le mobilier notamment, sur la base de 8 réunions dont une concernant le suivi des travaux d'entretien 1 an après la plantation	5,4	3 240,00 €
<u>2.3 Avis techniques et suivi ponctuel des travaux</u> Ces avis seront traduits sous forme de comptes rendus illustrés et permettront le travail d'ajustement du projet (évolution palette végétale, calage de détails...)	3	1 800,00 €
<b>Sous-total Mission 2</b>	<b>14,9</b>	<b>8 940,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b> <i>Y compris frais de déplacements, assurances et reproduction</i>		<b>14 820,00 €</b>
TVA 20%		2 964,00€
<b>TOTAL TTC</b>		<b>17 784,00 €</b>

Toute réunion Toute réunion supplémentaire demandée par le maître d'ouvrage sera facturée sur la base de 360 euros H.T.

**Echéancier à titre indicatif**

Eléments de mission	DELAIS
<b>PHASE 1</b>	1,5 mois A compter de la notification de la commande
<b>PHASE 2</b>	En fonction des validations administratives et des allers-retours avec le BET VRD
<b>Phase PRO/DCE</b>	1,5 à 2 mois
<b>Phase suivi des travaux</b>	Pour la phase de suivi de chantier ponctue, notamment du lot AMENAGEMENTS PAYSAGERS : en fonction en fonction du planning du lot VRD

**Fourniture par la maîtrise d'ouvrage :** Les documents nécessaires à cette mission seront fournis par le maître d'ouvrage et/ou BET VRD-géomètre B BASS : plan de numérisé sous format dwg, plan topographique numérisé, plan des réseaux, , etc.

Montpellier, le ....., Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le maître d'ouvrage :	Le maître d'œuvre
<b>Mairie de CASTELNAU-DE-GUERS</b> 11 Pl. de la Mairie, 34120 Castelnaud-de-Guers  0467981361	<b>Nathalie LUCAS, paysagiste conceptrice</b> B2, résidence le parc, 3 avenue de Montpellier 34 090 MONTPELLIER  0627762433

# CCTP valant AE – Mission de paysagiste concepteur

---

## 1. Identification du marché

- **Maître d'ouvrage** : Commune de Castelnau-de-Guers
- **Objet** : Mission d'assistance paysagère et urbaine pour un lotissement communal
- **Type de marché** : Marché de prestations intellectuelles (< seuil procédure adaptée)
- **Procédure** : MAPA

## 2. Contexte

La commune porte une opération de lotissement communal dont la maîtrise d'œuvre est assurée par un géomètre-expert.

Le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction. La commune souhaite améliorer la qualité du projet avant autorisation, puis garantir cette qualité en phase opérationnelle.



La présente mission vise à intégrer une **expertise paysagère et urbaine complémentaire**, sans remise en cause de la maîtrise d'œuvre existante.

Nous cherchons une vraie valeur ajoutée sur la qualité des espaces publics.

## 3. Objet de la mission

Le présent marché a pour objet de confier à un **paysagiste concepteur** une mission :

- **d'assistance à la conception** (modificatif du permis d'aménager),
- **de suivi qualitatif renforcé et d'expertise** en phase études et travaux.

Le titulaire agit en tant qu'**assistant expert** du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

#### **4. Décomposition de la mission**

##### **4.1. Mission 1 – Assistance à la modification du Permis d'Aménager**

###### **Objectifs**

- Améliorer l'insertion paysagère et urbaine du projet
- Définir des orientations qualitatives intégrables dans un PA modificatif

###### **Contenu des prestations**

###### **a) Analyse flash du projet existant**

- Lecture du dossier de permis d'aménager
- Analyse du site et de ses enjeux

###### **b) Élaboration de propositions**

- Qualification paysagère et urbaine de l'entrée de village
- Traitement des deux entrées d'opération
- Conception de la voirie en espace partagé végétalisé
- Organisation et qualification des espaces verts
- Définition d'une trame végétale

###### **c) Production des livrables**

- Plan(s) d'intention et de conception (niveau AVP)
- Schémas de principes / Détails de conception et de plantation
- Note de recommandations
- Éléments graphiques et textuels exploitables pour le PA modificatif

###### **d) Coordination**

- Échanges avec le maître d'œuvre
- Participation à réunions de travail

## **4.2. Mission 2 – Suivi qualitatif et expertise en phase opérationnelle**

### **Objectifs**

- Garantir la qualité et la bonne traduction opérationnelle des intentions paysagères
- Assurer un suivi cohérent du projet

### **Contenu des prestations**

#### **a) Phase PRO / DCE**

- Analyse / Compléments thématiques des pièces produites par la maîtrise d'œuvre
- Avis / Notice exploitable sur :
  - traitement des espaces publics
  - choix des matériaux
  - palette végétale

#### **b) Phase travaux**

- Participation ponctuelle à réunions
- Avis sur adaptations éventuelles
- Vérification qualitative des aménagements

Le titulaire n'assume pas de mission de direction de chantier.

## **5. Modalités d'exécution**

- Travail en lien étroit avec :
  - le maître d'ouvrage
  - le maître d'œuvre désigné
- Interventions ponctuelles selon besoins

## **6. Livrables attendus**

- Plans d'intention
- Plans techniques de conception (AVP / PRO)
- Schémas, croquis, détails de conception et de plantation
- Note de recommandations
- Avis techniques écrits

## **7. Délais**

- Mission 1 : immédiate (phase instruction / modificatif PA)
- Mission 2 : selon avancement du projet (PRO → travaux)

## B. Montant du marché

Le montant de l'enveloppe maximale du marché est de 15 000 € HT.

## 9. Compétences requises

- Paysagiste concepteur (DEP ou équivalent)
- Références en :
  - aménagement d'espaces publics
  - lotissements
  - espaces partagés

## 10. Critères de jugement des offres

- Valeur technique : 60 %
  - compréhension des enjeux
  - méthodologie
  - références
- Prix : 40 %

## DPGF – Décomposition du prix global et forfaitaire

N°	Intitulé de la mission	Unité	Quantité	Prix unitaire HT (€)	Montant HT (€)
1	MISSION 1 – Assistance modification PA	Forfait	1		
1.1	Analyse du projet et diagnostic	Forfait	1	1200,00	1200,00
1.2	Propositions d'aménagement (plans + schémas)	Forfait	1	2400,00	2400,00
1.3	Note de recommandations paysagères	Forfait	1	1200,00	1200,00
1.4	Réunions et coordination MOE	Forfait	1	1080,00	1080,00
Sous-total Mission 1					5880,00
2	MISSION 2 – Suivi qualitatif	Forfait	1		
2.1	Analyse phase PRO / DCE	Forfait	1	3900,00	3900,00
2.2	Participation réunions	Forfait	1	3240,00	3240,00
2.3	Avis techniques et suivi ponctuel travaux	Forfait	1	1800,00	1800,00
Sous-total Mission 2					8940,00
TOTAL HT					14820,00
TVA 20%					2964,00
TOTAL TTC					17784,00

Pour l'Entreprise : Nom : LUCAS Mathieu  
 Paysagiste Concepteur  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Date : 19/05/2026

Pour le Maître d'ouvrage : Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : Nicolas Dida  
 Date : 19/05/2026

Mathieu LUCAS, Paysagiste d.p.l.g.  
 3 av. de Castelnaud, 34090 MONTPELLIER  
 T. 06 27 76 24 33 / 09 53 23 90 41  
 Email : mlucas2@wanadoo.fr  
 S ret : 422 555 515 0034 - APE 7111 Z



**MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE  
LA COMMUNE LE 09/06/2026**